

## **L'équipe du SIAO 115 VAR :**

### **Une Equipe de direction :**

Un Directeur

Une Directrice Adjointe

Une Chef de service

### Une Equipe de Travailleurs sociaux et d'Ecouteurs 115

**L'ensemble des membres de l'Equipe est formé et/ou diplômé.**

**Elle se compose de 7 Travailleurs Sociaux et 4 Ecouteurs 115.**

Les surveillants de nuit du CHRS Les Adrets du Var assurent la réponse aux appels 115 de 3h à 7h du matin.

Les services administratifs, comptables et RH du service sont assurés par Le Pôle Ressources.

### **ACCUEILLIR:**

Toute personne majeure, isolée, en couple ou en famille, vulnérable et/ou en situation de crise, et/ou en rupture d'accompagnement social.

#### **Accueil téléphonique en ligne directe :**

- Pour les usagers, la ligne téléphonique fonctionne de 9h à 17h les lundis, mercredis, jeudis et vendredis et de 9h à 14h les mardis

- Pour les travailleurs sociaux qui formulent des demandes d'hébergement ou d'informations en faveur des personnes qu'ils accompagnent

#### **- Accueil téléphonique en ligne 115 :**

-Accueillir la demande de toute personne en urgence sociale, en direct ou par l'intermédiaire d'un tiers (service public, service social, particulier,...). 24h/24h - 365 jours par an.

### **CENTRALISER et EVALUER**

-Centraliser l'ensemble des demandes et mobiliser l'offre

-Evaluer la situation globale de la personne ainsi que de son degré d'urgence.

-Rechercher l'adéquation entre la situation sociale de la personne et le dispositif afin de proposer un projet d'orientation partagé, et une solution adaptée aux besoins de la personne.

### **ORIENTER :**

-Orienter les personnes sur le dispositif départemental et/ ou vers le service compétent, dans le respect des procédures techniques et administratives déterminées avec nos partenaires. Ceci en réponse aux besoins élémentaires et singuliers des usagers.

L'ensemble des éléments recueillis concernant les personnes orientées permet la constitution d'un dossier administratif et social au sein d'une base de données afin d'avoir la connaissance des parcours individualisés dans le temps. Des échanges sont parfois nécessaires avec les travailleurs sociaux référents des personnes et instructeurs de la demande, pour compléter le dossier.

Ce dossier, après synthèse, est transmis aux structures d'hébergement/ ou de logement adapté. Des liaisons téléphoniques, en appui à l'orientation, sont parfois nécessaires avec les structures accueillantes

### **INFORMER :**

-Informé toute personne (usager, travailleur social, citoyen....) sur l'accès au Droit, sur l'organisation et la spécificité du dispositif AHI.

### **OBSERVER L'EVOLUTION DU SANS ABRISME :**

-Observer, repérer, analyser l'évolution des besoins territoriaux

-Produire des analyses statistiques quantitatives et qualitatives

-Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic territorial.

-Participer à des groupes de réflexion

### **CENTRE RESSOURCES :**

Les professionnels du SIAO sont à la disposition des partenaires pour communiquer toute information liée au dispositif départemental AHI. Ils sont force de proposition, grâce à leur expertise technique et leur connaissance de l'offre de service de chacune des structures ou service du dispositif AHI.

-Recenser en temps réel des disponibilités d'hébergement grâce aux informations transmises par les structures.

-Gérer la file active départementale des demandes d'hébergement et de logement.

-Transmettre à la demande les données de l'observation relative à l'activité à la DDCS, ou DRJSCS.

-Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration.